



Bovins laitiers

Réformes profitables



Par : Chantal Paul
Agriculture et Agroalimentaire Canada
<http://res2.agr.gc.ca/lennoxville>
Révisé le 15 février 2002

Quel est le taux de réforme de mon troupeau? Pourquoi? Est-ce que j'ai pensé à vendre des génisses de remplacement? Ce sont des questions auxquelles Brian Radke, du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural de l'Alberta, a conseillé aux producteurs laitiers de répondre lorsqu'ils portent un regard critique sur leur taux de réforme. M. Radke prenait la parole au cours de l'édition 2000 du Colloque laitier de l'Ouest du Canada, en mars dernier. Voici ce qu'il avait à dire sur les taux de réforme :

1. Le taux de réforme correspond au nombre d'animaux qui ne font plus partie du troupeau parce qu'ils décèdent ou qu'ils sont vendus divisé par la taille moyenne du troupeau.
2. Le taux de réforme le plus profitable se situe quelque part entre 20 % et 30 % pour un troupeau dont la taille est constante.
3. Pour un troupeau qui s'agrandit «de l'intérieur», le taux de réforme devrait être plus faible que cela.
4. Le taux de réforme de la plupart des provinces est supérieur à 30 %.
5. Les taux de réforme de plus de 30 % maximisent la production laitière et l'amélioration génétique, mais NON le profit.
6. La production de lait, le prix du lait et le prix des aliments ont peu d'effet sur le taux de réforme optimal.
7. Les éleveurs devraient porter aux registres les raisons pour lesquelles ils éliminent des animaux plutôt que de noter l'élimination comme « volontaire » ou « involontaire » afin de pouvoir dépister plus facilement les problèmes de santé éventuels du troupeau.
8. Les évaluations génétiques constituent un outil utile pour la sélection des génisses qui doivent être vendues.

[Source : Advances in Dairy Technology, 1998, page 245.](#)